

Rôle de la séance publique du 02/04/2025 à 14h30

Présidente : Madame la Présidente BRISSON

Greffier : Monsieur MAGEAU

01) N° 2500702

RAPPORTEURE : Mme la Pdte. BRISSON

Demandeur PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Défendeur M. N Axel Jovany

Me SEMINO

Le préfet de Maine-et-Loire demande à la cour de prononcer le sursis à exécution du jugement n°2500495 du 31 janvier 2025 par lequel le magistrat désigné du tribunal administratif de Rennes a annulé son arrêté du 25 janvier 2025 portant obligation de quitter le territoire français sans délai, fixant le pays de destination et lui interdisant le retour sur le territoire français pour une durée de 3 ans, et l'a condamné à verser la somme de 800 euros à Me SEMINO au titre des articles 37 et 75 de la loi du 10 juillet 1991 et L. 761-1 du CJA.